

Médaille du travail

Article 15 de la CCN

L'agent qui obtient la médaille d'honneur du travail bénéficie d'une gratification :

- d'un 24ème de salaire brut annuel pour la médaille d'argent (20 ans),
- d'un 16ème de salaire brut annuel pour la médaille de vermeil (30 ans),
- d'un 12ème de salaire brut annuel pour la médaille d'or (35 ans),
- d'un 8ème de salaire brut annuel pour la grande médaille d'or (40 ans).

Les coûts de la médaille d'honneur du travail sont pris en charge par les établissements.

POUR EN FAIRE LA DEMANDE :

***Par mail ou par voie postale :** Vous devez utiliser le Cerfa en vigueur ----> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1494> ----> cerfa 11796*01

Vous devez joindre :

- une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
- une attestation récente de l'employeur ----> Chemin d'accès : bureau métier / RH / Mon dossier GAP / menu principal / Libre-service / attestations
- le relevé de carrière AGIRC/ARCCO, à télécharger sur le site AGIRC-ARRCO (si d'autres employeurs durant la carrière) ou MALAKOFF MEDERIC avec copie des certificats de travail,
- une attestation des services accomplis au titre du service national
- pour les mutilés du travail, une photocopie du relevé des rentes

***Par voie dématérialisée :**

Suivre le lien --> <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

- le relevé de carrière à télécharger sera à faire signer par Pôle Emploi (service RH ou ELD) sur présentation du relevé de carrière AGIRC/ARCCO ou MALAKOFF MEDERIC

La médaille d'honneur du travail est décernée 2 fois par an (1 janvier et 14 juillet).

Un diplôme est délivré à ses titulaires et envoyé directement à l'employeur (lié au n° SIRET) ou à votre domicile si vous l'indiquez dans votre demande.

Les dates de dépôts de dossier sont fixées :

- au plus tard le 1er mai pour la promotion du 14 juillet
- au plus tard le 15 octobre pour la promotion du 01 janvier

DEPARTEMENTS	PAR ECRIT	PAR MAIL	PAR VOIE DEMATERIALISEE
09-Ariege	DIRRECTE 30, avenue du Général de Gaulle BP 10093 09007 Foix Cedex Tél. : 05.61.02.46.40	ea.laffont@dirrecte.gouv.fr	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail
11-Aude			https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail
12-Aveyron			https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail
30-Gard	DIRRECTE 174, rue A. Blondin ZAC Esplanade Sud CS 330007 30908 Nîmes cedex 2 Tél. : 04 66 38 55 55	oc-ud30.medaille-du-travail@dirrecte.gouv.fr	
31-Haute-Garonne			https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail
32-Gers	DIRRECTE 27 bis, chemin de Boubée BP 20341 32007 Auch Cedex Tél. : 05.62.58.38.90 A l'attention du service de la médaille du travail	lrm-p-ud32.direction@dirrecte.gouv.fr	
34-Hérault	DIRRECTE 615 boulevard d'Antigone - CS 19002 34064 Montpellier cedex 2 Tél. : 04 67 22 88 88	oc-ud34.medaille-du-travail2@dirrecte.gouv.fr	
46-Lot			https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail
48-Lozère	PREFECTURE 2 rue de la Rovere 48000 MENDE A l'attention du service de la représentation de l'Etat Tél : 04 66 49 60 31	pref-bre@lozere.gouv.fr jessica.fulcheri@lozere.gouv.fr	A VENIR SUR 2021
65-Hautes Pyrénées			https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail
66-Pyrénées Orientales			https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail
81-Tarn			https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail
82-Tarn et Garonne			https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail

CADRE

TECHNICIEN-NE*

AGENT DE MAÎTRISE

JE CHOISIS CFE-CGC MÉTIERS DE L'EMPLOI !

* À compter de D1, coefficient 551, ou conseiller-e ,niveau 3.

Pour plus d'informations par mail syndicat.cfe-cgc-occitanie@pole-emploi.fr